



SIXIÈME PROGRAMME-CADRE

Le sixième Programme-cadre couvre les activités communautaires dans le domaine de la recherche, du développement technologique et de la démonstration (RDT) pour la période 2002-2006

**Programme de travail du programme spécifique de RDT:
«Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche»**

Priorité thématique

Technologies de la société de



Information Society
Technologies

l'information

Programme de travail

Quatrième mise à jour

(Décision C(2005)5588 de la Commission du 14 décembre 2005)

(Supplément à la partie «Priorité 2: Technologies de la société de l'information» de la décision C(2004)4178 de la Commission du 29 octobre 2004)

<http://cordis.europa.eu.int/ist>

Sommaire

1. Introduction	3
2. Contenu technique	5
2.6.1: Robotique avancée	5
2.6.2: Assistance à l'autonomie à domicile (Ambient assisted living) dans une société vieillissante	6
2.6.3: Moteurs de recherche de contenu audiovisuel	8
2.6.4: Actions d'accompagnement à l'appui de la participation à la recherche communautaire dans les domaine des TIC	9
2.6.5: Coopération internationale	9
3. Informations relatives aux appels	14
<i>6^e appel TSI</i>	14
<i>Appel permanent (extension de l'appel FP6-2002-IST-C)</i>	16
ANNEXE	17

1. Introduction

Le programme de travail 2005-2006 concernant les technologies de la société de l'information (TSI) couvre les activités relevant du domaine de recherche thématique prioritaire TSI au titre du programme spécifique «Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche»¹ pour les années 2005 et 2006. Il définit les priorités des appels à propositions lancés au cours de ces deux années, le plan de mise en œuvre et les critères qui serviront à l'évaluation des propositions reçues en réponse à ces appels.

Le programme de travail TSI 2005-2006 a été adopté le 29.10.2004² et définit le contenu de trois appels à propositions:

- 4^e appel TSI, clôturé le 22.03.2005,
- 5^e appel TSI, clôturé le 21.09.2005,
- appel permanent «Technologies futures et émergentes (FET) – domaine ouvert», clôturé le 20.9.2005 pour les propositions de CA et de SSA ainsi que pour les propositions de STREP succinctes³.

Une mise à jour du programme de travail a été adoptée le 18.10.2005⁴ et définit le contenu d'un appel de propositions supplémentaire:

- l'appel TSI «Systèmes audiovisuels en réseau et plates-formes domestiques», clôturé le 20.12.2005.

La présente mise à jour du programme de travail expose en détail les priorités d'un autre appel de propositions à publier en 2005:

- 6^e appel TSI, clôturé le 25.4.2006.

Cet appel concerne de nouveaux domaines technologiques et d'application et sert de pilote pour de nouvelles approches telles que les environnements intégrés ou la recherche basée sur la mise en situation des utilisateurs («*experience research*»). Trois objectifs stratégiques portent sur des thèmes nouveaux ou pluridisciplinaires qui concernent différents domaines des TSI et qui n'étaient pas couverts par le 6^e PC jusqu'à présent. Ils contribuent à la concrétisation des priorités politiques pour la société de l'information qui sont mises en avant dans l'initiative i2010. Un de ces objectifs stratégiques concerne des actions visant à stimuler, encourager et faciliter la participation à la recherche communautaire en matière de TSI, et un autre concerne des initiatives de coopération internationale qui revêtent une importance stratégique pour les entreprises et la recherche européennes.

¹ JO L 294 du 29.10.2002.

² C(2004)4178, voir la rubrique «Information Society Technologies» sur le site http://cordis.europa.eu.int/fp6/sp1_wp.htm.

³ La date d'échéance définitive de soumission des propositions STREP complètes consécutives à l'acceptation des propositions succinctes préalablement soumises est fixée au 14.3.2006.

⁴ C(2005)4006.

En outre, le soutien au Prix européen IST sera maintenu. L'objectif de ce prix est de promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise en Europe dans le domaine des TSI en apportant une reconnaissance publique aux entreprises qui excellent dans la valorisation des technologies et des résultats de la recherche dans des produits et des services mis sur le marché.

Conformément à l'article 9, paragraphe 2, point a), du règlement (CE) n° 2321/2002 (les «règles de participation»), en 2004 et 2005, le prix sera organisé par le Conseil européen des sciences appliquées et de l'ingénierie (EuroCASE), dont le statut d'association sans but lucratif d'académies européennes lui permet d'évaluer de manière efficace et impartiale les candidatures reçues. À cet effet, une subvention a été allouée à EuroCASE au titre d'une action de soutien spécifique, conformément à l'annexe III de la décision n° 1513/2002/CE. Les dépenses prévues aux termes de l'action de soutien spécifique comprennent les frais de fonctionnement pour un total de 1 887 886 euros (943 943 euros par an). En outre, un montant de 1,4 millions d'euros sera distribué aux gagnants sous forme de prix (soit 700 000 euros par an), comme décidé par la Commission. Les prix pour les gagnants de 2005 seront remis lors d'une cérémonie organisée au début de 2006. La contribution maximale prévue pour les prix IST 2004 et 2005 s'élève donc à un total de 3 287 886 euros à imputer sur la ligne budgétaire 09.0401 00.01.

Pour 2006 et 2007, l'organisation du prix sera subordonnée à l'attribution d'un contrat de service à la suite d'un appel d'offres ouvert lancé en octobre 2005. Les dépenses prévues comprennent les frais de fonctionnement, pour un budget maximal approximatif de 1 960 000 euros (980 000 euros par an). En outre, un montant de 700 000 euros sera distribué aux lauréats du prix 2006, comme décidé par la Commission. (Prix pour 2007 à prélever sur le budget de 2007.) La contribution maximale estimée aux prix IST 2006 et 2007 s'élève par conséquent à un total de 2 660 000 euros à imputer sur la ligne budgétaire 09.04.01.

La présente mise à jour modifie les sections suivantes du programme de travail TSI 2005-2006: section 2 («Contenu technique») et section 5 («Informations relatives aux appels»).

2. Contenu technique

Objectifs stratégiques

2.6.1: Robotique avancée

Objectifs

L'objectif est de faire face à certains des principaux défis résultant de la mutation profonde des équipements robotiques. A partir d'une technologie industrielle spécifique, ceux-ci évoluent pour devenir les éléments essentiels d'un large éventail de produits et de services qui sont sur le point de pénétrer les marchés de l'électronique grand public, des équipements domestiques et du divertissement. Les travaux porteront sur la mise au point de systèmes robotiques plus intelligents, flexibles, rentables, modulaires, sûrs, fiables, robustes et axés sur les besoins des utilisateurs. Cela ouvrira la voie à l'introduction future massive de robots dans l'environnement humain quotidien et leur coopération étroite avec les individus.

À mesure que les robots sortent des ateliers, les technologies robotiques devront être capables de coupler davantage encore le monde de l'information et de la communication avec celui de l'interaction physique. Elles deviendront ainsi l'interface de choix pour une nouvelle variété de services dans le secteur professionnel et le secteur privé.

Pôles d'intérêt

Recherche pluridisciplinaire basée sur une combinaison viable de progrès scientifique et d'intégration technologique, l'accent étant mis sur un ou plusieurs des thèmes de RDT suivants⁵:

1. *systèmes robotiques flexibles* intégrant des structures et des matériaux à faible coût et présentant des capacités sensori-motrices avancées et une rétroaction multisensorielle basées sur des capacités de perception évoluées et sur le contrôle adaptatif, ce qui permet à ces systèmes robotiques d'atteindre des niveaux élevés d'autonomie;
2. *systèmes robotiques sûrs, robustes et fiables* fonctionnant dans les environnements humains et coopérant avec les individus; la conception sous-jacente devra concerner tous les aspects de la R&D en robotique, depuis les architectures jusqu'aux fonctionnalités des principaux composants.
3. *robots en réseau et coopérants*: insérer des systèmes robotiques dans des infrastructures TI intelligentes environnantes pour permettre leur intégration, leur évolution et leur capacité à accomplir des tâches et fournir des services dans l'environnement quotidien;
4. *robotique modulaire intégrée avancée* concernant la conception modulaire et la modélisation de nouveaux systèmes robotiques «*plug and play*» polyvalents basés

⁵ Les travaux de la plate-forme technologique européenne pour la robotique (<http://www.roboticsplatform.com/>) apportent une contribution importante aux orientations de cet objectif stratégique.

sur le développement d'architectures de référence pour systèmes ouverts dont les éléments constitutifs matériels et logiciels sont normalisés.

Les travaux de R&D proposés devront clairement soutenir l'innovation industrielle. Pour aborder certains des thèmes de RDT ci-dessus, les travaux devront se fonder sur et faire progresser la recherche en cours dans des domaines tels que les nouveaux modèles, architectures et méthodes d'acquisition multimodale «à la volée» de connaissances et de compétences, la capacité de raisonnement et de prise de décision, pour atteindre des objectifs donnés dans des environnements connus de façon incomplète, etc.; le cas échéant, les travaux pourront aussi porter sur l'évolution et l'apprentissage, les comportements collaboratifs et la communication ainsi que les progrès dans la miniaturisation.

Instruments: STREP

Pour préparer l'émergence d'une communauté robotique pluridisciplinaire en Europe, actions de coordination et de soutien axées sur: 1) la liaison et la concertation avec les acteurs concernés et l'élaboration de visions et de calendriers de recherche à long terme; 2) l'identification des défis organisationnels, juridiques, éthiques et socio-économiques; 3) des activités de normalisation portant notamment sur la conception modulaire de systèmes robotiques; 4) la définition de critères de référence pour l'évaluation comparative; 5) l'étude et l'évaluation d'activités internationales et le lancement d'initiatives de coopération internationale.

Instruments: CA, SSA

La participation de PME en tant que fournisseurs de technologie, fournisseurs de services ou utilisateurs finaux est fortement encouragée.

Budget indicatif: 37 millions d'euros; STREP, CA, SSA

2.6.2: Assistance à l'autonomie à domicile (*Ambient assisted living*) dans une société vieillissante

Objectifs

Le but est de prolonger, grâce aux TIC, la période pendant laquelle les personnes âgées peuvent vivre de manière indépendante dans leur environnement préféré. Il s'agit donc de cibler les besoins de la personne âgée prise individuellement, de sa famille et du personnel de soins, plutôt que les institutions de soins de santé. Cela comprend, par exemple, l'assistance pour effectuer les activités de la vie quotidienne, la surveillance médicale et des activités ou l'amélioration de la sécurité. Cela couvre également les moyens d'améliorer l'accès aux services sociaux, médicaux et d'urgence, de faciliter les contacts sociaux ainsi que l'accès aux services info-récréatifs et de divertissement contextuels.

La recherche visera des solutions hautement innovatrices basées sur les TIC, rentables, fiables et conviviales pour l'assistance à l'autonomie, en tenant compte des principes de conception pour tous (*Design for All*) le cas échéant. Elle conduira à des environnements intégrés regroupant les progrès accomplis au niveau de différentes briques constitutives des TIC et répondant aux principaux besoins des utilisateurs.

Pôles d'intérêt

Recherche axée sur l'utilisateur⁶ et pluridisciplinaire portant sur:

1. l'intégration de TIC avancées dans des prototypes opérationnels pour l'assistance à l'autonomie. Cela inclut des produits, systèmes ou services intelligents sensibles au contexte pour l'autonomie à domicile, y compris les aspects de mobilité le cas échéant. Les travaux de recherche devront répondre aux principaux besoins des utilisateurs pour l'assistance à l'autonomie et fournir des solutions innovantes capables d'accroître sensiblement l'autonomie et de réduire la nécessité du placement en institution des personnes âgées. Il convient de tenir dûment compte des besoins particuliers du groupe d'utilisateurs ciblé en matière d'accessibilité et de facilité d'utilisation et, dans la mesure du possible, d'utiliser des environnements d'essai permettant une large interaction et participation des utilisateurs au processus de RDT.
2. Développement d'architectures de référence pour des systèmes d'assistance à l'autonomie à domicile permettant une intégration harmonieuse des appareils, sous-systèmes et services requis dans des solutions rentables, fiables et de confiance. Cela comprend, par exemple, l'interopérabilité et la gestion des systèmes, la contribution aux normes, l'ingénierie des services et la protection de la vie privée. Il convient de se fonder sur les travaux pertinents en cours dans le domaine des plates-formes domestiques, des communications mobiles, des réseaux de capteurs, de l'acquisition et de la fusion de données de capteurs, des microsystèmes et des systèmes intégrés, etc.

Les projets devront stimuler l'innovation dans les entreprises et impliquer des partenaires industriels appropriés, y compris des PME. En principe, des IP d'ampleur moyenne ou des STREP seront soutenus, en fonction de la complexité de l'intégration proposée.

Instruments: IP, STREP

En outre, des mesures d'accompagnement concernant:

1. l'identification et l'analyse des questions juridiques, réglementaires, éthiques, psychologiques et socio-économiques pertinentes liées au développement et au déploiement des technologies et des services d'assistance à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées, y compris des refontes organisationnelles et financières requises.

Instrument: SSA

2. Liaison et concertation entre les acteurs de l'assistance à l'autonomie à domicile, outre l'appui aux activités de regroupement et de coordination entre projets, la coopération internationale avec des activités de RDT de pointe au niveau mondial et l'établissement de calendriers de recherche.

⁶ Par exemple, l'*Experience and Application Research*, voir le rapport du groupe de travail ISTAG «*Involving users in the development of Ambient Intelligence*» sur le site <http://www.cordis.lu/ist/istag.htm>.

Instrument: CA

Budget indicatif: 40 millions d'euros; IP: 50 %; STREP, CA, SSA: 50 %

2.6.3: Moteurs de recherche de contenu audiovisuel

Objectifs

Fournir des solutions de pointe pour organiser, chercher et accéder à des contenus et objets audiovisuels numériques distribués à grande échelle. Un soutien sera accordé aux projets qui font progresser notablement les capacités de recherche et/ou consolident les travaux de recherche existants et identifient les orientations futures dans ce domaine. Les actions proposées devront avoir un effet fédérateur sur les travaux en cours dans le cadre d'initiatives nationales portant sur l'accès en ligne au contenu numérique.

Pôles d'intérêt

1. Technologies à l'appui du processus de représentation d'interprétation, de navigation et d'accès au contenu audiovisuel et d'autres types d'objets numériques. Les aspects particuliers à examiner sont la fusion de données hétérogènes, l'intégration optimisée des systèmes et, le cas échéant, les technologies P2P.
2. Les méthodes et outils permettant d'améliorer la collecte d'informations, notamment la collecte et l'extraction automatisées de connaissances, l'annotation, la récapitulation, l'indexation et la récupération de tous les types de contenus numériques (textes, images, vidéos, audio, objets graphiques en 3D, etc.), y compris les contenus protégés.
3. Systèmes pour la recherche adaptative par contenu et/ou contexte à tester dans des conditions réalistes de la vie quotidienne, basés sur un contrôle de pertinence – y compris la pertinence d'un point de vue social. Cela devra englober l'intégration et l'essai de la recherche dans diverses sources sur la base de requêtes plurimédias et la fourniture de différents types de médias à l'aide de divers appareils (y compris les terminaux mobiles).

L'accent devra être mis sur les besoins futurs des utilisateurs et les nouvelles demandes de services de recherche d'information, ainsi que sur l'accès universel à partir de réseaux fixes ou mobiles, en masquant la complexité et en tenant compte du contexte et de la situation géographique dans divers environnements (internet local, d'entreprise, ouvert, etc.). Les travaux devront se placer dans un contexte de systèmes avec un objectif clair d'exploitation industrielle. Les solutions devront être validées avec des applications ciblées dans des secteurs critiques, en utilisant des sources et archives d'informations audiovisuelles hétérogènes et en réseau à grande échelle.

Instruments: IP, STREP, CA

Budget indicatif: 30 millions d'euros; IP: 40 %; STREP, CA: 60 %

2.6.4: Actions d'accompagnement à l'appui de la participation à la recherche communautaire dans les domaines des TIC

L'objectif est stimuler, d'encourager et de faciliter la participation d'organisations de tous types à la recherche communautaire actuelle et future dans le domaine des TIC, l'accent étant mis sur les nouveaux venus et les PME, y compris les organisations des nouveaux États membres (NEM), des pays candidats associés (PCA) et des pays INCO.

La mise en oeuvre de ces actions reposera sur des structures spécifiques d'information et d'assistance, y compris le réseau des points de contact nationaux, mises en place par les États membres et les pays associés à l'échelon local, régional et national afin d'assurer une transition sans heurts entre les activités de recherche communautaire actuelles et futures dans le domaine des TIC.

Instruments: CA, SSA

Budget indicatif: 3 millions d'euros

2.6.5: Coopération internationale

Objectifs

Les principaux objectifs sont les suivants:

- établir des partenariats privilégiés avec des pays ou régions sélectionnés dans lesquels il existe une valeur ajoutée et un intérêt commun pour étudier conjointement des questions technologiques importantes et améliorer la compétitivité;
- contribuer à la stabilité et à la prospérité des régions voisines de l'UE par l'amélioration des services publics, le renforcement institutionnel et l'amélioration des processus décisionnels et démocratiques;
- étudier des questions environnementales globales importantes telles que la gestion des risques géophysiques;
- se préparer à de futurs partenariats plus étendus et plus concrets avec les régions cibles.

Pôles d'intérêt

1) **Actions de recherche ciblées.** Les domaines sélectionnés présentent tous un niveau suffisant de maturité en ce qui concerne les actions antérieures relatives à la coopération internationale. Ils revêtent également une grande importance stratégique pour l'Europe en termes de R&D et de potentiel d'amélioration de la compétitivité industrielle. Chaque proposition devra prévoir la participation, de manière équilibrée, de partenaires des États membres de l'UE et des pays associés ainsi que des régions ou des pays concernés. L'accent sera mis sur les cinq domaines suivants.

➤ **Coopération internationale dans le domaine de la télévision numérique et des applications interactives** – région cible: Amérique latine

L'objectif est d'établir des partenariats privilégiés ouvrant des perspectives pour le développement conjoint de technologies de télévision numérique et d'applications et services interactifs associés. Plus particulièrement, il s'agit de soutenir le développement de technologies et d'applications qui sont interopérables avec les solutions déployées dans l'UE et qui favorisent l'inclusion sociale.

La recherche portera notamment sur l'adaptation et l'expérimentation de terminaux utilisateurs, y compris l'intergiciel ouvert associé, ainsi que les canaux d'interactivité, afin de favoriser le développement plus rapide d'infrastructures et de services de télévision numérique terrestre dans la région cible, en tenant compte de ses spécificités. Elle devra également porter sur le développement d'applications interactives innovantes à forte composante sociale qui utilisent ces technologies, notamment dans les domaines de l'apprentissage en ligne, de la santé en ligne, de l'administration en ligne. Ces travaux pourront également couvrir des technologies audiovisuelles de pointe pour aboutir à des normes ouvertes qui devront faire l'objet de démonstrations dans la région cible. L'action pourra comprendre des essais communs en grandeur réelle pour valider les approches techniques et leur application.

Les proposants devront autant que possible s'appuyer sur les actions existantes (dans le domaine des TSI ou en dehors de celui-ci) afin que l'efficacité de la coopération puisse être optimisée par la continuité.

Instruments: STREP, SSA, CA

Budget indicatif: 5 millions d'euros

➤ **Coopération internationale sur la radiodiffusion numérique/convergence avec les communications mobiles** – pays cible: Chine

L'objectif est d'établir des partenariats privilégiés ouvrant des perspectives pour le développement conjoint de technologies de radiodiffusion numérique et leur convergence avec les communications mobiles. Plus particulièrement, il s'agit de soutenir l'émergence de technologies convergées à valeur ajoutée, leur développement plus rapide dans la région cible et leur interopérabilité avec les solutions déployées dans l'UE.

La recherche abordera notamment les API et intergiciels ouverts nécessaires (par exemple, la complémentarité avec des normes établies telles que DVB-H) en tenant compte des particularités d'applications interactives et de services expérimentaux développés dans des contextes spécifiques. Les travaux devront couvrir également la recherche menée dans le contexte MPEG, notamment le codage vidéo scalable et les technologies de présentation légère et d'agrégation

de contenus dans le contexte d'applications «*rich media*» qui devront faire l'objet d'une démonstration dans la région cible. L'action pourra comprendre des essais communs en grandeur réelle afin de valider les approches techniques.

Les proposants devront autant que possible s'appuyer sur les actions existantes (dans le domaine des TSI ou en dehors de celui-ci) afin que l'efficacité de la coopération puisse être optimisée par la continuité.

Instruments: STREP, SSA, CA

Budget indicatif: 5 millions d'euros

➤ **Coopération internationale dans le domaine des technologies Grid – pays cible: Chine**

L'objectif est d'établir des partenariats stratégiques se fondant sur les domaines prioritaires communs. Il s'agit également d'explorer de nouvelles possibilités de collaboration au niveau des fournisseurs de technologie et de services ainsi que de l'adoption des applications Grid par les utilisateurs finaux. Les travaux comprendront l'élaboration de normes communes et la création de laboratoires virtuels communs avec la participation du monde de la recherche et des entreprises. Les travaux de recherche seront axés sur:

- les fondements du calcul distribué: architecture, conception et développement de technologies et de systèmes pour le Grid;
- les applications et services à base de calcul distribué pour les entreprises et la société: promouvoir l'adoption généralisée des environnements et outils Grid.

Les propositions devront utiliser et intégrer les initiatives existantes dans les domaines prioritaires en Europe et dans le pays cible.

Instruments: STREP, SSA, CA

Budget indicatif: 5 millions d'euros

➤ **Coopération internationale dans les domaines de l'administration en ligne et de l'«eParticipation» – pays cibles: Balkans occidentaux**

L'objectif est d'étudier les questions clés qui préoccupent la région, telle que l'amélioration des services publics, le renforcement institutionnel, les processus décisionnels et démocratiques. L'action devra permettre à l'administration publique dans les Balkans occidentaux d'atteindre une productivité et une équité plus élevées, c'est-à-dire de servir tous les citoyens tout en répondant aux besoins des individus, et d'accroître la participation active des citoyens à l'aide de TIC innovantes, sûres et ouvertes.

Les services concernés comprennent la douane électronique, pour faciliter le commerce, la transparence et l'efficacité administratives dans la région et avec

L'UE; l'«eJustice», pour aider les tribunaux de la région à coopérer et à traiter plus efficacement les affaires transfrontalières; les marchés publics électroniques, pour assurer des procédures transparentes et efficaces, facilitant en même temps la participation des PME; L'«eDémocratie» et l'«eParticipation», pour de nouvelles formes d'interactions entre les responsables politiques et les parties concernées (citoyens, groupes d'intérêt, ONG, etc.).

Instruments: STREP, SSA et CA

Budget indicatif: 5 millions d'euros

- **Systèmes d'alerte précoce en cas de dangers géophysiques** – pays cibles: pays partenaires méditerranéens, Indonésie, Thaïlande, Inde, Sri-Lanka, Japon, États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande

L'objectif est la mise au point, la validation et la démonstration de systèmes et services avancés de gestion des risques géophysiques, l'accent étant mis sur le développement d'une capacité d'alerte précoce pour une meilleure prévention et préparation aux catastrophes dans les zones côtières. Il s'agit de mettre au point des prototypes fonctionnels pour la détection de tsunamis et l'alerte précoce dans les principales régions exposées aux tsunamis dans l'Atlantique, la Méditerranée et l'océan Indien.

Les mesures de soutien complémentaires comprennent le transfert de technologie entre l'UE et les pays et régions de l'océan Indien exposées aux tsunamis, pour partager les meilleures pratiques, promouvoir les normes et adapter celles-ci aux exigences et aux conditions locales; collaboration avec des instituts spécialisés dans les pays méditerranéens afin de promouvoir une approche harmonisée d'alerte précoce en cas de tsunami dans le bassin méditerranéen.

Instruments: STREP, SSA et CA

Budget indicatif: 5 millions d'euros

- 2) **Actions de coordination ou actions de soutien spécifique pour identifier les acteurs et perspectives d'une coopération stratégique plus étroite** L'objectif est de contribuer à une stratégie globale visant à identifier, notamment par des mesures appropriées de sensibilisation et un dialogue avec de larges communautés, les partenaires (pays ou régions) avec lesquels l'Europe doit concentrer sa collaboration, les objectifs communs de cette collaboration et, dans chaque cas, sa justification.

Des propositions sont demandées pour identifier les possibilités et les besoins communs en matière de R&D en coopération entre les entités de l'UE et celles des régions sélectionnées.

Chaque proposition devra porter sur une région bien identifiée, tout en couvrant toutes les technologies pertinentes pour la coopération, en se basant sur les besoins des économies locales et/ou les opportunités qu'il est préférable d'aborder

conjointement. Une attention particulière sera accordée à une sélection finale qui couvrira des partenariats potentiels entre la recherche dans l'UE et la recherche dans les économies émergentes (Chine, Russie, Brésil, Inde, par exemple), le voisinage européen élargi (comprenant les Balkans) et les économies moins développées (Afrique, Caraïbes, par exemple, où la recherche sur des solutions technologiques locales adaptées aux besoins locaux sera importante). Chaque proposition devra comprendre des partenaires des États membres de l'UE et des pays associés ainsi que des régions ou des pays concernés.

L'ensemble des propositions devrait être en mesure de fournir la base pour la formulation d'une stratégie globale en vue d'initiatives futures. Une attention particulière sera accordée aux actions qui sont en prise directe avec les politiques en cours d'élaboration au niveau de l'Union (logiciels à source ouverte, sécurité et vie privée, etc.), et aux propositions qui s'inspirent des activités de R&D en cours en Europe et les complètent par une meilleure exploitation des résultats de la recherche dans les pays cibles. La portée ne se limitera toutefois pas à ces priorités et, le cas échéant, des priorités supplémentaires reflétant des besoins locaux ou des raisons communes de coopération future seront prises en considération.

Les actions proposées devront conduire à des résultats dans un délai de 12 à 18 mois.

Instruments: SSA et CA

Budget indicatif: 5 millions d'euros

3. Informations relatives aux appels

6^e appel TSI

- 1) **Programme spécifique:** Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche
- 2) **Priorité thématique/domaine:** Technologies de la société de l'information (TSI)
- 3) **Intitulé de l'appel:** 6^e appel TSI
- 4) **Identifiant de l'appel:** FP6-2005-IST-6
- 5) **Date de publication⁷:** 20.12.2005
- 6) **Date de clôture⁸:** 25.04.2006 à 17 h 00 (heure de Bruxelles)
- 7) **Budget total indicatif:** 140 millions d'euros, dont
 - 37 millions d'euros pour l'objectif 2.6.1
 - 40 millions d'euros pour l'objectif 2.6.2
 - 30 millions d'euros pour l'objectif 2.6.3
 - 3 millions d'euros pour l'objectif 2.6.4
 - 30 millions d'euros pour l'objectif 2.6.5

8) Domaines et instruments

Le présent appel concerne les propositions répondant aux objectifs suivants:

- 2.6.1: Robotique avancée
- 2.6.2: Assistance à l'autonomie à domicile dans la société vieillissante
- 2.6.3: Moteurs de recherche de contenu audiovisuel
- 2.6.4: Actions d'accompagnement à l'appui de la participation à la recherche communautaire dans les domaines des TIC
- 2.6.5: Coopération internationale

⁷ Le directeur général responsable de l'appel de propositions peut décider de le publier jusqu'à un mois avant ou après la date de publication envisagée.

⁸ Lorsque la date de publication envisagée est avancée ou retardée (voir note précédente), la ou les dates de clôture seront adaptées en conséquence dans l'appel de propositions publié.

Les objectifs sont ouverts aux actions fondées sur les instruments suivants:

Objectif	Instrument(s)	<u>Rapport instruments nouveaux⁹/traditionnels¹⁰</u> (%)	<u>Budget indicatif</u>
2.6.1	STREP, CA, SSA	0/100	37
2.6.2	IP, STREP, CA, SSA	50/50	40
2.6.3	IP, STREP, CA	40/60	30
2.6.4	CA, SSA	0/100	3
2.6.5	STREP, CA, SSA	0/100	30

9) Nombre minimal de participants¹¹

Objectif	Nombre minimal
Tous les objectifs	Pour les IP, STREP, CA: trois entités juridiques indépendantes établies dans trois EM ou PA différents, dont au moins deux doivent être un EM ou un PCA. Pour les SSA: une entité juridique.

10) Restrictions à la participation

Objectif	Restriction
Tous les objectifs	Aucune restriction.

11) Accord de consortium

Les participants à des actions de RDT résultant du présent appel sont tenus de conclure un accord de consortium.

12) Procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation comporte une seule étape. Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.

13) Critères d'évaluation

Pour les objectifs stratégiques 2.6.1, 2.6.2, 2.6.3 et 2.6.4, voir le point 4 du programme de travail TSI 2005-2006¹².

⁹ Nouveaux instruments: IP et NoE.

¹⁰ Instruments traditionnels: STREP, SSA et CA.

¹¹ EM = État membre de l'UE; PA (dont PCA) = pays associé; PCA: pays candidat associé. Toute personne morale établie dans un État membre ou un État associé et qui comprend le nombre requis de participants peut être le seul participant à une action indirecte.

¹² Cf. «*Information society technologies*» à la page http://www.cordis.europa.eu.int/fp6/sp1_wp.htm.

Pour l'objectif stratégique 2.6.5, voir l'annexe ci-jointe.

14) Délais indicatifs d'évaluation et de sélection

Les résultats de l'évaluation devraient être disponibles dans les deux mois suivant la date de clôture.

Appel permanent (extension de l'appel FP6-2002-IST-C)

Pour l'appel permanent «Technologies futures et émergentes (FET) – domaine ouvert», clôturé le 20.9.2005 pour les propositions de CA et de SSA et pour les propositions de STREP succinctes, la dernière date limite de soumission de propositions complètes a été fixée au 14 mars 2006.

ANNEXE

Critères d'évaluation et de sélection

Un certain nombre de critères d'évaluation sont communs à tous les programmes du sixième programme-cadre et sont exposés dans le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles de participation (article 10).

Le programme de travail définit, selon les types d'instruments déployés ou les objectifs des activités de RDT, les modalités d'application des critères établis dans les règles de participation. Il détermine les éventuelles interprétations particulières des critères qui doivent être utilisées dans l'évaluation, ainsi que les pondérations et les seuils éventuels à appliquer aux critères.

Dès lors que chaque instrument possède son propre caractère et son propre rôle à jouer dans la mise en œuvre des programmes, chaque instrument possède son propre ensemble de critères d'évaluation, répartis en catégories. L'annexe B du programme de travail TSI 2005-2006 contient l'ensemble de critères d'évaluation de base applicables à tous les instruments.

La priorité TSI utilisera cet ensemble de base pour évaluer les propositions, sous réserve des modifications présentées ci-après.

2.6.5/1 Actions de recherche ciblées

Actions de soutien spécifique

Utilité de la proposition

Mesure dans laquelle:

- la proposition aborde les thèmes définis dans le programme de travail/l'appel.

Impact potentiel

Mesure dans laquelle:

- l'impact sera important en termes politiques, ainsi que l'impact socio-économique et technologique;
- la proposition se fonde sur, ou complète, des activités de R&D qui sont déjà en cours en Europe et/ou dans les pays ou régions ciblées.

Qualité de l'action de soutien

Mesure dans laquelle:

- les participants constituent collectivement un consortium de grande qualité et représentent un niveau élevé de compétence en termes de qualifications professionnelles et d'expérience, notamment dans les pays ou les régions ciblées;
- les partenaires dans les pays ou les régions ciblées sont bien identifiés et impliqués dans la proposition;

- la proposition est cohérente du point de vue des priorités de la politique de recherche dans les pays ou les régions ciblés.

Qualité de la gestion

Mesure dans laquelle:

- la gestion du projet est d'un niveau de haute qualité manifeste et repose sur une expérience internationale reconnue.

Actions de coordination

Utilité de la proposition

Mesure dans laquelle:

- la proposition aborde les thèmes définis dans le programme de travail/l'appel.

Impact potentiel

Mesure dans laquelle:

- l'impact sera important en termes politiques, ainsi que l'impact socio-économique et technologique;
- la proposition se fonde sur, ou complète, des activités de R&D qui sont déjà en cours en Europe et/ou dans les pays ou régions ciblés.

Qualité de la coordination

Mesure dans laquelle:

- les partenaires dans les pays ou les régions ciblés sont bien identifiés et impliqués dans la proposition;
- la proposition présente un bon équilibre de participation des États membres de l'UE et des pays et partenaires associés dans les pays et les régions ciblés;
- la proposition est cohérente du point de vue des priorités de la politique de recherche dans les pays ou les régions ciblés.

Qualité du consortium

- les participants constituent collectivement un consortium de grande qualité et représentent un niveau élevé de compétence en termes de qualifications professionnelles et d'expérience, notamment dans les pays ou les régions ciblés.

Qualité de la gestion

Mesure dans laquelle:

- la gestion du projet est d'un niveau de haute qualité manifeste et repose sur une expérience internationale reconnue.

Projets de recherche ou d'innovation spécifiques ciblés

Utilité de la proposition

Mesure dans laquelle:

- le projet proposé prend en compte les objectifs du programme de travail.

Excellence S&T

Mesure dans laquelle:

- le projet a des objectifs clairement définis et bien focalisés;
- les objectifs conduisent à une action stratégique d'intérêt commun pour les régions ou pays participants;
- l'approche proposée est susceptible de permettre au projet de réaliser ses objectifs.

Impact potentiel

Mesure dans laquelle:

- le projet proposé est susceptible d'influer sur le renforcement de la compétitivité ou la résolution de problèmes sociétaux;
- la proposition démontre que la coopération entre entités dans l'UE et les pays associés et dans les pays et régions ciblés apporte une plus-value évidente;
- les plans d'exploitation et/ou de diffusion sont aptes à assurer la valorisation optimale des résultats du projet.

Qualité du consortium

Mesure dans laquelle:

- les candidats représentent un niveau élevé de compétence en termes de qualifications professionnelles et/ou d'expérience, notamment dans les pays ou les régions ciblés;
- les partenaires dans les pays ou les régions ciblés sont bien identifiés et impliqués dans la proposition;
- la proposition présente un bon équilibre de participation des États membres de l'UE et des pays et partenaires associés dans les pays et les régions ciblés;
- les participants constituent collectivement un consortium de grande qualité;
- les qualifications et l'engagement des participants sont adaptés aux tâches à exécuter;
- il y a une bonne complémentarité entre les participants.

Qualité de la gestion

Mesure dans laquelle:

- la gestion du projet est d'un niveau de haute qualité manifeste et repose sur une expérience internationale reconnue;
- un plan satisfaisant est prévu pour la gestion des connaissances, de la propriété intellectuelle et autres activités liées à l'innovation.

Mobilisation des ressources

Mesure dans laquelle:

- le projet prévoit les ressources (personnel, équipement, fonds, etc.) nécessaires au succès;
- les ressources sont intégrées de manière convaincante pour former un projet cohérent;
- le plan financier global du projet est adéquat.

2.6.5/2 Actions de coordination ou actions de soutien spécifique pour identifier les groupes intéressés par une coopération stratégique plus étroite et les perspectives d'une telle coopération

Actions de soutien spécifique

Utilité de la proposition

Mesure dans laquelle:

- La proposition couvre toutes les technologies d'intérêt commun et pertinentes pour la coopération avec les régions ou les pays ciblés.

Impact potentiel

Mesure dans laquelle:

- l'impact sera important en termes politiques, ainsi que l'impact socio-économique et technologique;
- un processus ouvert de consultations est lancé à un stade précoce;
- la proposition se fonde sur, ou complète, des activités de R&D qui sont déjà en cours en Europe ou dans les pays ou régions ciblés.

Qualité de l'action de soutien

Mesure dans laquelle:

- le ou les candidats représentent un niveau élevé de compétence en termes de qualifications professionnelles et/ou d'expérience, notamment dans les pays ou les régions ciblés;
- les pays ou les régions avec lesquels l'Europe doit concentrer sa collaboration dans les futurs programmes de recherche sont bien identifiés dans la proposition;

- les partenaires dans les pays ou les régions ciblées sont bien identifiés et impliqués dans la proposition;
- la proposition est cohérente du point de vue des priorités de la politique de recherche dans les pays ou les régions ciblées.

Qualité de la gestion

- La mesure dans laquelle la gestion du projet est d'un niveau de haute qualité manifeste et repose sur une expérience internationale reconnue.

Actions de coordination:

Utilité de la proposition

Mesure dans laquelle:

- la proposition couvre toutes les technologies d'intérêt commun et pertinentes pour la coopération avec les régions ou les pays ciblés.

Impact potentiel

Mesure dans laquelle:

- l'impact sera important en termes politiques, ainsi que l'impact socio-économique et technologique;
- un processus ouvert de consultations est lancé à un stade précoce;
- la proposition se fonde sur, ou complète, des activités de R&D qui sont déjà en cours en Europe ou dans les pays ou régions ciblées.

Qualité de la coordination

Mesure dans laquelle:

- les pays ou les régions avec lesquels l'Europe doit concentrer sa collaboration dans les futurs programmes de recherche sont bien identifiés dans la proposition.
- Les partenaires dans les pays ou les régions ciblées sont bien identifiés et impliqués dans la proposition.
- La proposition présente un bon équilibre de participation des États membres de l'UE et des pays et partenaires associés dans les pays et les régions ciblées.
- La proposition est cohérente du point de vue des priorités de la politique de recherche dans les pays ou les régions ciblées.

Qualité du consortium

- Le ou les candidats représentent un niveau élevé de compétence en termes de qualifications professionnelles et/ou d'expérience, notamment dans les pays ou les régions ciblées.

Qualité de la gestion

- La mesure dans laquelle la gestion du projet est d'un niveau de haute qualité manifeste et repose sur une expérience internationale reconnue.